AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-6-71 187030

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. nº 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin Nº 129 de Juin 1971 -

1971 - 17ème envoi

ARBRES A FRUITS A PEPINS

-Carpocapse des pommes, des poires et des coings :

Nous sommes dans la période de plus grande activité de cet insecte en toutes régions. Des pontes nombreuses sont déposées journellement et des pénétrations se produisent en permanence.

Dans les vergers sensibles non traités encore (situés à plus de 400 m d'altitude) intervenir dès réception. Dans les autres plantations sensibles, renouveler l'application si le traitement a été "lavé" en tenant compte des indications du bulletin du 26 mai à propos du renouvellement d'un traitement.

-Tavelures du poirier et du pommier :

Dans les vergers où des taches existent, ajouter un fongicide à la bouillie destinée à combattre le carpocapse.

-Carpocapse des noix :

Le carpocapse des pommes et des poires attaque également les noix. Actuellement, ces dernières sont sensibles et un traitement pourrait être appliqué dès à présent.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

-Tordeuse orientale du pêcher :

En ce moment, le premier vol est terminé alors que le second n'a pas commencé. Attendre de nouvelles indications avant d'intervenir, un traitement serait très mal placé actuellement. Outre la dépense inutile qu'il représenterait, il risquerait de détruire des auxiliaires.

-Carpocapse des prunes :

Le premier vol est terminé. Si la protection a été assurée selon les conseils donnés dans les précédents bulletins, attendre de nouvelles indications avant d'intervenir contre la deuxième génération.

-Rouille du prunier :

Si cela n'a pas été fait récemment, renouveler une dernière fois le traitement conseillé dans le bulletin du 18 mai.

V I G N E

-Mildiou :

Après la longue période pluvieuse du 13 au 28 mai puis des orages souvent violents qui ont commencé les 4 et 5 juin, la maladie s'est peu à peu généralisée à l'ensemble du vignoble et des germes existent en très grand nombre au niveau des taches qui apparaissent, dans les foyers, presque journellement depuis le 19 mai et dont les sorties vont encore se poursuivre au moins jusqu'au milieu du mois.

Appliquer un nouveau traitement et employer des doses fortes lorsque la contamination d'une vigne est constatée.

-Black-rot :

Alors qu'il existe encore des germes hivernants susceptibles d'être émis à partir des grains attaqués l'an dernier, des taches apparaissent dans les foyers depuis les tout premiers jours du mois et les sorties vont se poursuivre encore pendant quelque temps.

Le traitement dirigé contre le Mildiou protègera des attaques de ce champignon.

-Oïdium :

En pleine floraison, effectuer un poudrage avec un anti-oïdium.

/CULTURES LEGUMIERES/

-Teigne du poireau (ver du poireau) :

La deuxième génération de cet insecte est commencée. Le vol des papillons de première génération a débuté le 23 mai et va se terminer dans les prochains jours. Les premières pontes importantes ont été déposées à partir du 30 mai et des pénétrations de jeunes chenilles vont se produire prochainement.

Dans les cultures en place et dans les pépinières de plants, un traitement devrait être appliqué dès réception avec l'un des produits suivants aux doses indiquées :

- Diazinon (25 g de MA/hl) autorisé jusqu'à 15 jours avant la récolte.
- Lindane (30 g de MA/hl) " " 15 " " " "
- Malathion (75 g ") " " 7 " " " "
- Parathion éthyle (25 g de MA/hl) autorisé jusqu'à 15 jours avant la récolte.
- Parathion méthyl (40 g " " " 15 " " " "

Au moment du repiquage, tremper les plants dans la solution insecticide pendant 15 minutes et ensuite les laver à l'eau courante.

Pour les poireaux destinés à être consommés, respecter scrupuleusement les doses et délais d'emplois des produits pesticides.

-Anthracnose - Cladosporiose du melon :

Effectuer un nouveau traitement avec un produit à base de Manèbe à raison de 240 g de MA/hl.

-Mildiou de la pomme de terre :

a) Aveyron et vallées pyrénéennes :

Les derniers orages, qui ont débuté le 4 ou le 5 juin suivant les secteurs, survenant alors que les terres étaient fortement humides, ont créé des conditions favorables à l'établissement des foyers primaires de la maladie.

Il est possible de voir les premières taches apparaître dans les tout prochains jours.

En conséquence, il serait utile d'appliquer, dès réception, un premier traitement sur toutes les cultures ayant atteint ou dépassé 20 à 25 cm de hauteur.

b) Cultures de plaine :

Renouveler la protection sur toutes les cultures dont la récolte n'interviendra pas avant la fin du mois en cours.

-Doryphore :

a) Aveyron : Les adultes sont apparus et ont commencé leurs pontes mais il est encore trop tôt pour intervenir.

b) Cultures de plaine : Les éclosions des oeufs ont débuté depuis quelque temps déjà et des larves plus ou moins évoluées se remarquent actuellement.

Surveiller les cultures et traiter sans attendre dès que les larves ont atteint la grosseur d'un grain de blé. Nous rappelons que la lutte contre cet insecte est obligatoire.

-Mildiou et Alternaria de la tomate :

Poursuivre la protection avec l'un des produits conseillés dans le bulletin du 26 mai.

BALMA, le 9 Juin 1971

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Midi-Pyrénées"
L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.